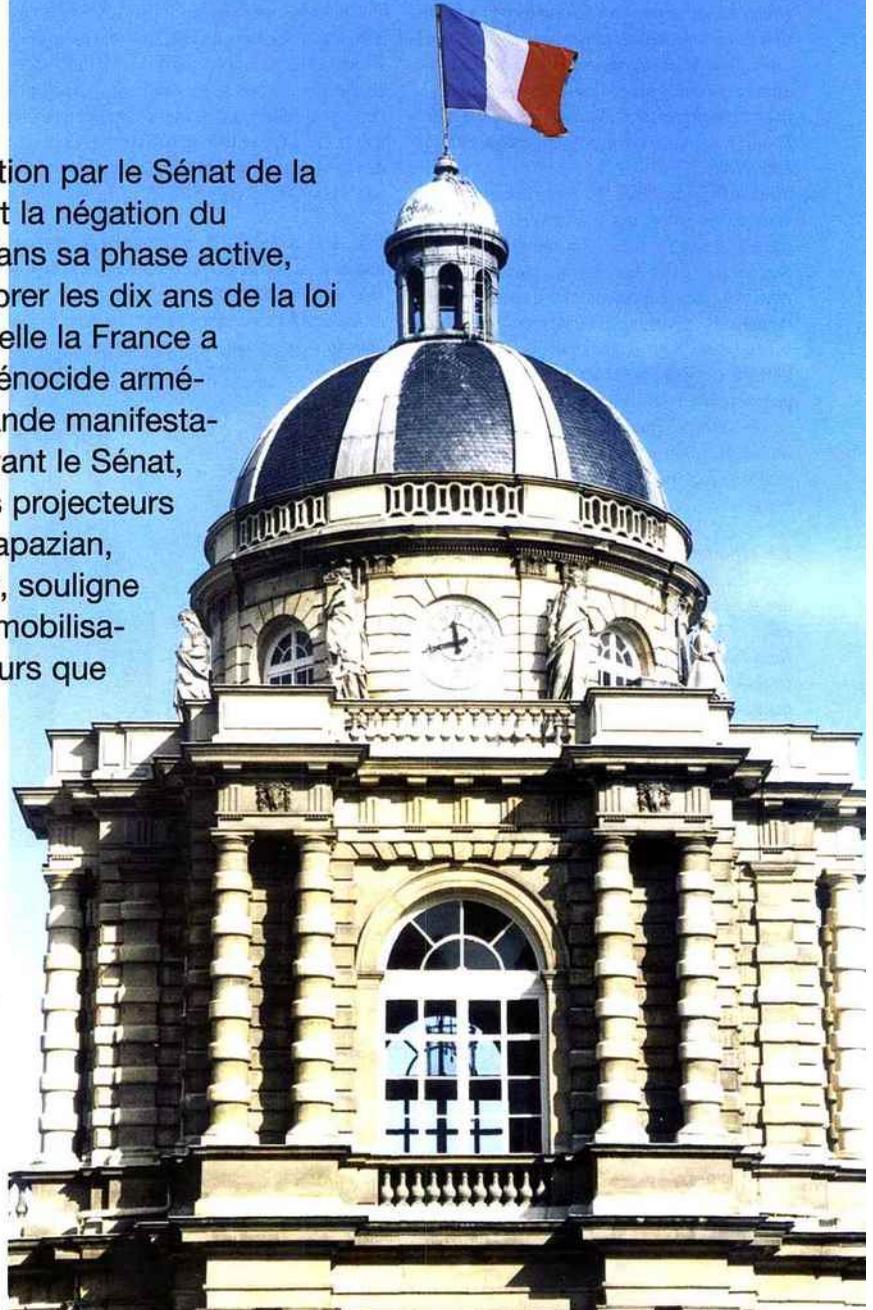




EVENEMENT

# Tous devant le Sénat, le 12 mars, au nom de la loi

La mobilisation pour l'adoption par le Sénat de la proposition de loi pénalisant la négation du Génocide arménien entre dans sa phase active, alors que l'on vient de célébrer les dix ans de la loi du 29 janvier 2001 par laquelle la France a reconnu publiquement le Génocide arménien. A l'approche de la grande manifestation du 12 mars, à 15 h devant le Sénat, *France-Arménie* braque ses projecteurs sur l'événement. Mourad Papazian, coprésident du CCAF-Paris, souligne la nécessité d'intensifier la mobilisation tant auprès des sénateurs que dans la rue, pour faire passer la loi avant l'été via la niche parlementaire socialiste. Quant à Serge Lagache, sénateur socialiste du Val-de-Marne, il explique pourquoi il faut mener le processus législatif jusqu'à son terme. Dix ans après la loi du 29 janvier 2001, il est grand temps de réparer cette anomalie.



# Mourad Papazian : «La manifestation du 12 mars est un tournant»

**France-Arménie : Le 8 février dernier, les ténors du groupe socialiste du Sénat favorables à la proposition de loi anti-négationniste ont fait faux bond, alors qu'ils devaient entériner ce jour-là la date du 30 mars prochain pour la présentation du texte via la niche parlementaire. Pourquoi cette volte-face ? Faut-il y voir un mauvais présage pour la suite des événements ?**

**Mourad Papazian :** Pour être tout à fait sincère avec vous, je dois avouer que nous avons été extrêmement surpris de l'absence de nos amis ce jour-là. On ne peut pas parler de volte-face puisque, depuis, nous avons repris les contacts et il semblerait que nous ayons été victimes d'un fâcheux concours de circonstances. Nous avons remobilisé tous ceux qui s'étaient engagés à nos côtés, pour relancer très rapidement une nouvelle niche parlementaire. Nous ne gagnerons ce combat que si nous sommes très mobilisés, déterminés à aller au bout. Et nous le sommes. Les parlementaires doivent en être convaincus.

**F.A. : Que fait la direction du PS, et notamment sa Première secrétaire Martine Aubry, dont on attend une prise de position publique et décisive sur cette affaire ? A-t-elle déjà donné ses instructions en coulisses aux socialistes, ou le contretemps du 8 février traduit-il un flottement au sein du PS sur cette question ?**

**M.P. :** Nous avons rencontré Martine Aubry à Clamart le mercredi 16 février. Elle nous a officiellement confirmé que la position du PS sur cette question n'avait pas changé. Elle va donner des instructions précises au président du groupe socialiste au Sénat pour qu'il inscrive cette proposition de loi

anti-négationniste à l'ordre du jour d'une niche parlementaire socialiste. Rappelons que le 12 octobre 2006, les socialistes avaient déjà mis leur niche à disposition de cette proposition de loi. Martine Aubry considère qu'il faut rester cohérent, que la continuité de la politique du PS sur ce type de question universelle est incontournable. Nous avons pris acte de son engagement et nous organisons le suivi afin que la position soit appliquée.

**F.A. : Avec un groupe PS du Sénat déjà divisé et minoritaire au sein de la Haute Assemblée, cela promet une bataille plus que compliquée pour convaincre les sénateurs UMP et centristes, si l'on**



**Mourad Papazian, coprésident du CCAF-Paris**

**intègre au bilan un gouvernement qui ne bouge pas le petit doigt et un Président de la République qui a trahi ses engagements à l'égard de la communauté arménienne, sitôt installé à l'Élysée...**

**M.P. :** Les socialistes voteront la proposition de loi, à l'exception de quelques-uns d'entre eux. Les communistes devraient également la voter. Les centristes sont plus partagés. Et vous avez raison de souligner que les sénateurs de la majorité présidentielle risquent de suivre la position du président Nicolas Sarkozy. Le CCAF vient de demander, pour la deuxième fois depuis cet automne, une audience au Président de la République, afin de lui rappeler son engagement, en faveur de la loi, exprimé par courrier adressé au CCAF le 20 avril 2007. Nous allons donc inlassablement labourer les allées du Sénat pour convaincre un maximum de sénateurs du bien-fondé de la pénalisation de la négation du Génocide du peuple arménien. Et nous verrons bien, à un an de l'élection présidentielle et des élections législatives, dans quel camp se trouvent nos amis.

**F.A. : La niche parlementaire du PS, ce ne sera donc pas pour le 30 mars, mais une grande manifestation de mobilisation initialement prévue le 12 mars, devant le Sénat, est maintenue. Qu'en attendez-vous ? Quelles personnalités ou quels milieux avez-vous sollicité en vue d'assurer leur présence, synonyme de solidarité dans ce difficile combat ?**

**M.P. :** Nous mettons tout en œuvre pour que le texte soit porté au débat du Sénat avant l'été. La position officielle du Parti socialiste devrait faciliter la démarche du Groupe socialiste au Sénat. Il est donc envisageable qu'en mai ou en juin, la question soit débattue. C'est la raison pour laquelle nous devons



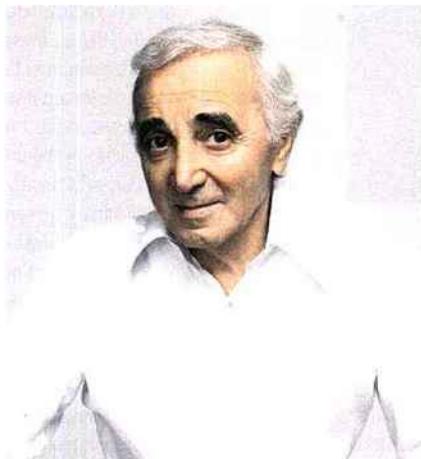
photo - Jean Yéramian

**Mourad Papazian rencontre Martine Aubry le 16 février à Clamart, sous l'œil bienveillant de son maire Philippe Kaltenbach**

intensifier la mobilisation devant le Sénat, en présence des représentants des partis politiques. Et nous devons leur montrer que nous sommes nombreux, mobilisés, déterminés. Leur présence vaudra engagement à nos côtés. Mais ils évalueront également, par le nombre de manifestants présents, le niveau de détermination de la communauté arménienne. Or, nous savons que nous sommes tous unis dans ce combat. Mais là, le 12 mars, c'est le moment de le démontrer !

Le samedi 12 mars, soyons 10 000 devant le Sénat et nous gagnerons ce combat ! A un an des élections présidentielles et législatives, nous devons faire entendre notre voix avec force et détermination !

De nombreuses personnalités seront à nos côtés. Charles Aznavour s'engage personnellement dans ce combat. Il a été véritablement choqué par les révélations de WikiLeaks qui mettait en avant le



**Charles Aznavour prendra part à la manifestation du 12 mars devant le Sénat**

double discours de Nicolas Sarkozy. Le 20 avril, le candidat Sarkozy écrivait dans un courrier adressé au CCAF la nécessité de l'adoption d'une loi pénalisant la négation du Génocide arménien. Et un mois plus tard, à peine élu, il dépêchait son conseiller diplomatique, Jean-David Levitte, à Ankara pour rassurer les autorités turques en leur donnant les assurances que la loi serait enterrée au Sénat. Nous allons démontrer que Monsieur Sarkozy a menti deux fois. Et aux Arméniens et aux Turcs. Car s'il a tout fait pour enterrer cette loi, nous devons démontrer qu'il va échouer.

Bernard-Henri Lévy et Serge Klarsfeld seront également présents, mais aussi Patrick Dévedjian, Charles Villeneuve et bien d'autres personnalités qui se mobilisent, d'ores et déjà, jour après jour. Cette manifestation est un tournant dans notre combat. Nous devons la réussir. Nous devons être nombreux. Nous devons être 10 000 devant le Sénat ! La pression doit s'intensifier auprès de toutes les forces politiques, y compris auprès de ceux qui nous soutiennent. La pression de la rue sera déterminante.

Nous serons sans concession !

**F.A. : Le contexte actuel n'est pas unicolore. D'un côté, certains facteurs de blocage semblent moins peser dans la balance, puisque « Liberté pour l'Histoire » ne se fait pas trop entendre ces temps-ci, et les protocoles arméno-turcs sont au point mort. De l'autre, on apprend que Nicolas Sarkozy doit se rendre le 25 février prochain en Turquie, où l'on parlera sûrement affaires franco-turques, révolutions arabes, etc. Dans quelle mesure ces données plus ou moins contradictoires peuvent-elles influencer sur les sénateurs, selon vous ?**

**M.P. :** Soyons sûrs d'une chose : le travail de sape ef-

fectué par « Liberté pour l'Histoire » a véritablement porté ses fruits. De nombreux sénateurs ont été sensibilisés et convaincus par leurs arguments. L'amalgame est encore systématique entre les « lois mémorielles » et la loi que nous défendons. Le contexte international et le poids de plus en plus stratégique de la Turquie au Moyen-Orient renforcent évidemment la position d'Ankara, dont l'influence se développe dans le monde entier. La politique néo-ottomane impulsée par le ministre turc des Affaires étrangères, Ahmet Davutoglu, confère à la Turquie un rôle considérable.

Dans cette affaire de la pénalisation de la négation du Génocide arménien, le gouvernement turc pèse de tout son poids pour que la question soit définitivement enterrée par le Sénat. Nous sommes clairement dans un face-à-face avec le gouvernement turc ! Ne laissons pas aux autorités turques l'opportunité de remporter ce combat ! Car le coup serait fatal pour la Cause arménienne. Ne laissons pas l'Etat turc importer son négationnisme en France ! Empêchons le Premier ministre turc et le Président de la République turque d'implanter leurs relais politiques et économiques en France dans le but d'installer un réseau d'influence incontournable ! Dénonçons fortement, vivement, tous ensemble, d'une même voix les manœuvres de la Turquie en France !

La manifestation du 12 mars est l'occasion de démontrer que nous irons jusqu'au bout dans ce combat, que nous ne lâcherons pas, que nous gagnerons à force de détermination. Nous gagnerons parce que nous sommes tous unis dans ce combat. Nous gagnerons si la mobilisation gagne la rue. Nous avons le 12 mars, nous avons le 24 Avril et nous aurons le jour du débat de la proposition de loi pour imposer la dynamique de la mobilisation.

**F.A. : Si pour une raison ou pour une autre, la loi ne passe pas avant cet été, peut-on d'ores et déjà affirmer que le surplacé durera au moins une année supplémentaire, c'est-à-dire jusqu'à la fin du cycle électoral qui s'achèvera probablement en juin 2012 par les législatives ?**

**M.P. :** La loi doit passer avant l'été.

**Propos recueillis par  
Varoujan Mardikian**

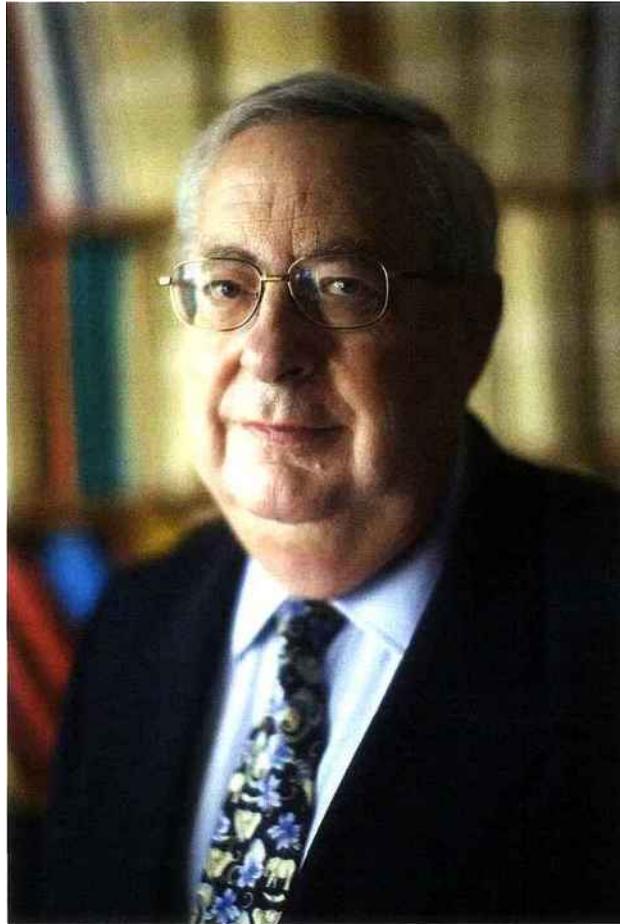
# Serge Lagache :

## «Il faut achever le processus législatif»

*France-Arménie : Le 8 février dernier, le groupe socialiste du Sénat devait annoncer officiellement la présentation le 30 mars prochain, à la Haute Assemblée, via la niche parlementaire, de la proposition de loi sur la pénalisation de la négation du Génocide arménien. Et puis, patatrac... non seulement on annule tout, mais vous vous retrouvez quasiment seul, ce jour-là, face aux sénateurs socialistes opposés à l'adoption de cette proposition de loi ! Que s'est-il passé ? Pourquoi les ardens défenseurs de cette proposition de loi ont-ils brillé par leur absence physique ?*

**Serge Lagache :** Vous comprendrez qu'il m'est difficile de parler à la place de celles et ceux de mes collègues qui n'ont pas pu assister à cette réunion. Si vous souhaitez connaître les raisons de leur absence, je ne peux que vous suggérer de les interroger directement (1). J'avais veillé à ce que la discussion sur cette proposition de loi soit explicitement inscrite à l'ordre du jour de la convocation de la réunion du groupe des sénateurs socialistes du 8 février dernier. Mais, lorsque ce point est arrivé en discussion, j'ai dû constater que l'emploi du temps de certains de mes collègues ne leur avait malheureusement pas permis d'être présents, ce qui, compte tenu des multiples contraintes d'agenda qui pèsent sur les parlementaires, peut très bien s'expliquer, en particulier en cette période pré-électorale. S'agissant de la proposition de loi qui tend à réprimer la contestation de l'existence du Génocide arménien, j'ai rappelé à mes collègues socialistes que ce texte avait été adopté par l'Assemblée nationale le 12 octobre 2006, puis transmis au Bureau du Sénat qui refuse depuis son inscription à l'ordre du jour. Cette proposition de loi étant à l'origine une initiative des députés socialistes, il nous faut poursuivre au Sénat l'action engagée par nos collègues socialistes à l'Assemblée nationale et ainsi achever le processus législatif de ce texte. La négation du Génocide dont a été victime le peuple arménien revient à nier l'existence même de ce peuple, qui a pourtant été exterminé

pour ce qu'il était. J'ai insisté sur ce point à mes yeux fondamental pour que l'ensemble de mes collègues prennent conscience de la nécessité, par le vote définitif de cette proposition de loi, de rendre toute sa dignité à la communauté arménienne et au peuple arménien dans son ensemble.



*Serge Lagache, sénateur socialiste du Val-de-Marne*

Mais, après une longue discussion, le Groupe socialiste du Sénat a, comme vous le savez, estimé que l'urgence nous commandait d'inscrire sur la niche parlementaire socialiste du 31 mars 2011 une proposition de loi qui vise à faciliter la mise en chantier des projets des collectivités locales d'Ile-de-France dans le cadre du Grand Paris. L'inscription de la proposition de loi réprimant pénalement la négation du Génocide arménien n'a donc pas été refu-

sée ni annulée par mes collègues, elle a simplement été repoussée à une date ultérieure. Personnellement, je le regrette.

**E.A. :** *On sait que face à vous, ce jour-là, vous aviez Robert Badinter comme chef de file des sénateurs socialistes opposés à la loi. Quels sont ses arguments ?*

**S.L. :** Mon collègue Robert Badinter est tout à fait conscient des horreurs infligées aux victimes du Génocide arménien. Il comprend également parfaitement les souffrances subies par les familles des victimes du fait de la négation de ce crime contre l'Humanité. C'est d'ailleurs la position unanime et sans équivoque de l'ensemble de mes collègues sénateurs socialistes. Pour autant, un débat existe au sein de notre Groupe sur le rôle que doit jouer le Parlement vis-à-vis de l'Histoire, a fortiori lorsqu'il s'agit de l'histoire de pays tiers. Les lois dites «mémorielles» sont-elles souhaitables ? C'est en substance la principale discussion autour de laquelle nous avons débattu le 8 février dernier.

Or, ce débat sur le rôle du Parlement vis-à-vis des lois mémorielles a déjà été tranché par le vote de la loi du 29 janvier 2001. Comme vous le savez, en votant cette loi, le Parlement français a officiellement reconnu l'existence du Génocide arménien de 1915. Il n'est donc plus temps de se demander si le législateur est dans son rôle lorsqu'il se prononce sur une réalité historique. La proposition de loi qui sanctionne pénalement la négation du Génocide arménien ne doit pas être détournée de son objet en relançant un débat philosophique qui n'est pas d'actualité. Il nous faut maintenant et définitivement tirer les conséquences juridiques de la reconnaissance législative du Génocide arménien opérée par la loi du 29 janvier 2001. Il s'agit donc ni plus ni moins de rendre effective la reconnaissance officielle du Génocide arménien, reconnaissance qui, autrement, resterait de nature déclarative. Même si elle est tout à fait essentielle, la portée symbolique de l'inscription

dans la loi de la reconnaissance du Génocide arménien n'est pas suffisante. Il nous faut la compléter, lui donner du corps et sanctionner la contestation de l'existence du Génocide arménien.

En outre, je suis de ceux qui considèrent que le Parlement ne peut s'interdire de défendre les valeurs de la République, au premier rang desquelles figure la dignité humaine. C'est en ce sens qu'avec plus de 30 sénatrices et sénateurs socialistes, nous avons déposé au Sénat le 5 juillet 2010 une proposition de loi qui tend à réprimer la contestation de l'existence du Génocide arménien. Ce texte, strictement identique à celui voté par l'Assemblée nationale le 12 octobre 2006, témoigne de notre volonté indéfectible d'agir rapidement pour sanctionner par la loi la négation du Génocide arménien, mener enfin à son terme le processus législatif engagé depuis 2006 et ainsi protéger le peuple arménien des atteintes à sa dignité.

Enfin, il nous faut accompagner les intellectuels turcs qui militent actuellement pour que la Turquie se livre à son devoir de mémoire. La reconnaissance des crimes commis et la sanction logique de leur négation doit être perçue comme une contribution de la France au rapprochement des peuples turc et arménien. Cela peut paraître paradoxal mais c'est une réalité.

**FA. :** Dans la communauté arménienne, depuis l'annonce de la nouvelle, on entend dire ici ou là que les absents se sont « déballonnés » le 8 février dernier. Où en est la direction du PS sur cette affaire ? Elle semble moins enthousiaste qu'il y a quatre ans et demi, lorsqu'il a fallu adopter la proposition de loi à l'Assemblée nationale...

**S.L. :** Je ne peux pas vous laisser dire que les absents se sont « déballonnés ». Comme je vous l'ai dit plus haut, je pense simplement que des contraintes d'agenda n'ont pas permis à certains de mes collègues d'être présents, ce qui est très différent.

Je n'ai aucune raison de penser que la direction du Parti socialiste est « moins enthousiaste ». Bien au contraire, je pense qu'elle est toujours aussi déterminée pour obtenir le vote d'une loi sanctionnant pénalement la négation du Génocide arménien. De plus, si le président du Groupe socialiste du Sénat avait été saisi par notre Première secrétaire de l'inopportunité de se servir d'une niche parlementaire socialiste pour inscrire ce texte à l'ordre du jour du Sénat, il n'aurait pas manqué de nous en aviser.

En outre, en avril 2010, lors des manifestations organisées devant le Sénat à l'occasion du 95<sup>ème</sup> anniversaire du Génocide arménien, plusieurs responsables du Parti socialiste se sont engagés pour que la proposition de loi qui sanctionne la contestation de l'existence du Génocide arménien soit inscrite rapidement sur une niche du Groupe socialiste du Sénat. Nous ne manquons alors pas de volonté et nous n'en manquons toujours pas, soyez-en certain !

**FA. :** Comment voyez-vous la période à venir, sachant que le PS est minoritaire au Sénat et que ce n'est ni du côté du gouvernement, ni du côté de l'Élysée – dont WikiLeaks a mis en évidence la duplicité – qu'il faut attendre l'impulsion décisive en faveur de la proposition de loi ?

**S.L. :** Il semble en effet que ni le gouvernement ni le Président de la République ne soient enclins à mobiliser leur majorité au Parlement pour faire adopter définitivement cette proposition de loi. Mais il ne m'appartient pas de parler pour la majorité gouvernementale.

Nous fêtons cette année le 10<sup>ème</sup> anniversaire du vote de la loi du 29 janvier 2001, par laquelle la France a reconnu officiellement le Génocide arménien de 1915. Je souhaite que le Parlement aille jusqu'au bout de cette logique et profite de ce 10<sup>ème</sup> anniversaire pour faire enfin adopter définitivement la proposition de loi qui sanctionne la négation de ce Génocide. Comment peut-on d'un côté être favorable à la reconnaissance par la loi d'un génocide et de l'autre ne pas agir pour doter notre arsenal juridique des moyens de sanctionner la contestation de son existence ? Il y aurait là une contradiction manifeste.

**FA. :** Les échéances électorales approchent, et il y en a une flopée. Après les cantonales en mars 2011, suivront en septembre prochain les sénatoriales qui permettront de renouveler la Haute Assemblée pour moitié environ, puis les présidentielles et les législatives au printemps 2012. Faut-il établir une relation de cause à effet

entre ce calendrier électoral chargé et les difficultés à faire adopter la proposition de loi anti-négationniste ?

**S.L. :** Je ne crois pas. La sanction de la négation des crimes contre l'humanité est une question qui doit dépasser les clivages politiques et qui ne doit pas être instrumentalisée pour des raisons liées à des échéances électorales ou économiques.

Bien entendu, l'Union européenne reste vigilante au regard de la défense des droits de l'Homme et de la lutte contre les massacres des populations. Le partage de ces objectifs est une obligation imposée à tout pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne.

En cette période où l'on constate une recrudescence des déplacements massifs et des massacres de populations, il est plus que jamais nécessaire de rappeler le combat que l'on doit mener pour sanctionner les atteintes aux Libertés fondamentales.

En France, la question de l'inscription la plus rapide possible de cette proposition de loi à l'ordre du jour du Sénat fait partie intégrante de ce combat pour la défense des droits de l'Homme.

*Propos recueillis par  
Varoujan Mardikian*

(1) La Rédaction de France-Arménie a sollicité Jean-Noël Guérini, absent le 8 février dernier au Sénat, pour une interview. Une proposition que le président du Conseil général et sénateur des Bouches-du-Rhône a déclinée pour cause de « calendrier électoral chargé », faisant référence à la campagne pour les cantonales (voir ci-dessous)

## Communiqué de Jean-Noël Guérini, président du Conseil général et sénateur des Bouches-du-Rhône

Jean-Noël Guérini, président du Conseil général et sénateur des Bouches-du-Rhône, regrette la position du groupe socialiste du Sénat qui a décidé de ne pas inscrire à l'ordre du jour de la Haute Assemblée la proposition de loi relative à la pénalisation de la négation du Génocide arménien.

Jean-Noël Guérini considère que le groupe socialiste n'a pas mesuré le véritable enjeu de cette discussion, oubliant que le débat sur l'histoire a déjà été tranché et qu'une loi a été votée et promulguée dès 2001.

Jean-Noël Guérini invite les parle-



l'on puisse contrevenir impunément à une loi de la République.

Fort de ses convictions, Jean-Noël Guérini rappelle la citation de François Mitterrand extraite de *L'Abeille et l'Architecte* : « Dans les épreuves décisives on ne franchit correctement l'obstacle que de face. »

Convaincu par la pertinence de cette pensée, il tient à assurer l'ensemble

mentaires socialistes et des différents groupes politiques au devoir de cohérence en reconnaissant les moyens de sanctionner la négation du Génocide. Un parlementaire ne peut accepter que

de la communauté arménienne de Marseille et du département de sa volonté de poursuivre son combat en faveur de la pénalisation de la négation du Génocide arménien.